

Extrait du Registre des délibérations du Bureau du 20 avril 2018

Date de publication : 24 avril 2018	Délégués en exercice : 22
Date de convocation : 11 avril 2018	Nombre de délégués présents ou représentés : 13

Le 20 avril 2018, les membres du Bureau du Parc naturel régional du Marais poitevin, légalement convoqués, se sont réunis, à Coulon (79), sous la présidence de M. Pierre-Guy PERRIER, Président.

Étaient présents ou représentés :

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire

Mme Myriam GARREAU

M. Pierre-Guy PERRIER

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine

M. Nicolas GAMACHE

Au titre du Conseil départemental de la Charente-Maritime

Mme Catherine DESPREZ

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres

Mme Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de la Vendée

M. François BON

Au titre des communes

M. Bernard BORDET,

M. Jean-Pierre SERVANT

M. Marc THEBAULT

Mme Catherine TROMAS

Au titre des EPCI

M. Yann HELARY

M. Michel SIMON

Au titre des chambres d'agriculture

M. Christian AIME

Étaient excusés :

M. Bernard BELAUD, M. Benoit BITEAU, M. Joël BLUTEAU, M. Jérémy BOISSEAU, M. Arnaud CHARPENTIER, M. Pascal DUFORSTEL, M. Jean-Claude RICHARD, M. Maxence DE RUGY, M. Stéphane VILLAIN



Motion Zone Défavorisée Simple (ZDS)

Parc naturel régional du Marais poitevin • 2, rue de l'église • 79510 Coulon • Tél. 05 49 35 15 20 • Fax. 05 49 35 04 41
correspondance@parc-marais-poitevin.fr • www.parc-marais-poitevin.fr

Motion Zone Défavorisée Simple ZDS

Contexte

Le Ministère de l'Agriculture a rendu public le projet de Zone Défavorisée Simple (ZDS), qui sera transmis à la Commission européenne ; ce projet prévoit le retrait de communes du Marais poitevin.
Cette zone détermine notamment le versement de l'indemnité compensatoire de handicaps naturels (ICHN) hors montagne. L'ICHN est une aide importante, de la politique agricole commune, pour le revenu des exploitants, qui est cofinancée par les Etats membres.

Décision

Après en avoir délibéré, le Bureau décide de présenter une motion demandant le maintien de toutes les communes du Marais poitevin dans la ZDS.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Syndicat mixte
LE PRÉSIDENT
Pierre-Guy PERRIER
★

